

Portant promotions et nominations à titre
 exceptionnel et civil dans l'Ordre National du
 Bénin de certaines personnalités béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu l'extrait du relevé n°18 des décisions prises par le Conseil des Ministres en ses séances du mercredi 02 et vendredi 11 mai 2007 ;
- Vu l'extrait du relevé n°03 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du vendredi 31 janvier 2014 ;
- Vu l'extrait du relevé n°15 des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance mercredi 02 et du jeudi 03 juillet 2014 ;
- Vu la lettre n°137/MJSL/DC/SGM/DFNDAJSL/SP-C du 24 septembre 2014 ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 23 novembre au 07 décembre 2015 ;

eb

1

DECRETE

Article 1^{er} : sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises (acteurs de la nuit des oscars des sportifs) dont les noms suivent :

✦ Au Grade de Commandeur

- Monsieur **AYEDOU Bimbo Miel**, Athlète professionnelle sprinter.

✦ Au Grade d'Officier

- Monsieur **ANA Charles Ekué Odaté**, Enseignant d'EPS à la retraite.

Messieurs :

- **CODJIA Bonaventure**, Agent de constatation, Arbitre FIFA ;
- **GBEDINHESSI Fidégnon Thomas**, Inspecteur de la jeunesse et des sports à la retraite, Ch/ONB par décret n°2013-449 du 08/10/2013 ;
- **KPAKPO Aristide Guy**, Journaliste à la retraite, Ch/ONB par décret n°2009-369 du 16/07/2009 ;
- **LOUGBEGNON Alowanou**, Inspecteur de la jeunesse et des sports à la retraite, Ch/ONB par Décret n°2005-497 du 12/08/2005 ;
- **OGOUDJOB I Pierre Adéogou**, Gendarme-Professeur-Encadreur National de TAEKWONDO à la retraite, Ch/OMB par décret n°96-523 du 25/11/1996 ;
- **TCHANKPEGA Laurent**, Inspecteur de la jeunesse et des sports à la retraite.

Article 2 sont nommées à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises (acteurs de la nuit des oscars des sportifs) dont les noms suivent :

Mesdames :

- **AKOGBETO Zinhoué Chantal**, Etudiante ;
- **AMADJIKPE Makpongbe Reine Monique**, Hôtière ;

- **DOSSEH-WILLIARD Prisca**, Agent de la Mairie ;
- **GADA Baï Marthe**, Secrétaire de Direction, Joueuse de Volley Ball ;
- **GANIERO Océanne Mylène**, Etudiante ;
- **KIKI Déo Gracias Constantine**, Etudiante ;
- **MOUSTAPHA Rokiyath**, Etudiante ;
- **NASSAM ALASSANI Kabiratou**, Etudiante-Athlète ;
- **ZINSOU Kpêrchéhoué Merveille Santi**, Etudiante.

Messieurs :

- **ADJAGBESSI Joachim**, Professeur de Philosophie ;
- **ADJAHO Roberto Gbènanoudé**, Militaire ;
- **AFFATON Julien Mahutin**, Technicien en Marketing et Action Commerciale ;
- **AGNAN Aurelien**, Militaire à la Retraite ;
- **AKPO Odjoumola Romain Médard**, Enseignant-athlète ;
- **AMOUSSOU Franck Jeannot**, Militaire ;
- **BAHOROU Fiacre Brisso**, Athlète ;
- **BESSAN Jules Yao**, Délégué médical, Maître-nageur ;
- **BOCO-AGOUINNOU Georges**, Agent de sécurité, Boxeur Professionnel ;
- **BRATHIER Willy Franck**, Agent d'encadrement à la BCEAO ;
- **DJISSOU Mathieu**, Peintre auto ;
- **DOSSOU-GBETE Vigninou Expédit**, Electricien auto ;
- **DOSSOU-YOVO Celtus William Abiola**, Vitrier ;
- **EDJO Kossi Cyriaque**, Comptable à la retraite ;
- **GBEGAN Hendrix Don Tarzs**, Etudiant en médecine ;
- **KIKI Rostand Baulancourt Ingrid Djimon**, Etudiant-Athlète ;
- **KPONHINTO Coôvi Constant**, Enseignant-Lanceur de poids ;
- **MIVEGBO Wilfried**, Déclarant en douane ;
- **N'TIA Roméo**, Athlète ;

- **NOUDOFININ Jean Eudex Fabrice Codjo**, Technicien en maintenance informatique et réseau ;
- **PARAÏSO Aziz Armel**, Administrateur des Services Financiers ;
- **SAGBO Comlan Aristide**, Boxeur Professionnel (A titre posthume) ;
- **SOHOUNDE Mahougo Félix**, Journaliste Sportif ;
- **SOUMANOU El-Farouk-Djima**, Administrateur Civil ;
- **TADJA WALI Imorou Hanri**, Revendeur ;
- **TOKANHAN Sylvestre Maxime**, Technicien Supérieur des Travaux Publics.
- **ZANNOU Dossou Constant**, Fonctionnaire de police ;

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancellerie de
 l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliatiions: PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERS 26 - GCONB 20 - SGG 4
 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP -
 ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 44